



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Inspection académique de
l'Oise

Service EPS1

Dossier suivi par V. Le Bihan
CPD EPS

Tél. 03.44.06.45.02
Fax : 03.44.48.67.25
Mél : eps1-ia60@ac-amiens.fr
Mél : valerie.le-bihan@ac-amiens.fr

22, avenue Victor Hugo
60025 BEAUVAIS CEDEX

Beauvais, le 10 octobre 2011

L'Inspectrice d'académie,
Directrice des services départementaux
de l'Éducation nationale de l'Oise

à

Mesdames et Messieurs les Professeurs des
écoles

S/C de Mesdames et Messieurs les Directeurs
d'école

S/C de Mesdames et Messieurs les
Inspecteurs de l'Education nationale

Objet : Evaluations départementales de natation

Réf : circulaire n° 2011-090 du 7-7-2011

Suite à la parution de la circulaire mise en référence, les évaluations départementales en natation et leur mise en œuvre sont modifiées comme suit :

1. Présentation des outils

Un fichier départemental d'évaluation en natation est élaboré pour chacun des deux paliers de l'école primaire. Chaque fichier comporte quatre onglets.

- Premier onglet : « Fiche indiv » : une fiche par élève.
- Second onglet : « Cohorte palier 1 (ou 2) » : compilation des résultats du groupe d'élèves évalués
- Troisième onglet : « Synthèse » : profil du groupe d'élèves évalués.
- Quatrième onglet : « Graphiques » : visuel du profil.

► | **Fiche Indiv** / Cohorte Palier 1 / Synthèse / Graphiques /

2. Public concerné

L'évaluation départementale Natation Palier 1 s'adresse aux élèves de CE1.

L'évaluation départementale Natation Palier 2 s'adresse aux élèves de CM2.

Toutefois, conformément au socle commun, il est possible de proposer ces évaluations à tout autre moment de la scolarité des élèves, selon leurs performances observées.

.../...

3. Procédures

En classe, chaque élève estime ses propres performances sur la fiche individuelle (dans l'affirmative, mettre un 1).

L'enseignant recueille toutes les fiches individuelles et complète la fiche « cohorte » du nom de ses élèves.

A la piscine, l'enseignant aidé d'un adulte agréé note pour chaque élève les performances réalisées sur la fiche « cohorte » ou sur les fiches individuelles des élèves.

Au retour en classe : l'enseignant reporte sous format numérique les résultats pour l'ensemble de la classe sur le fichier Excel (onglet **cohorte**) en notant les réussites de chacun pour chaque item (dans l'affirmative : 1).

Les onglets suivants : « synthèse » et « graphiques » se renseignent alors automatiquement. Ces documents peuvent être étudiés en classe.

Le fichier est envoyé sous format numérique à l'IEC de la circonscription.

4. Quelques conseils

- Les évaluations doivent être proposées en fin de module afin d'optimiser le temps d'apprentissage. (Voir projet pédagogique de chaque piscine).

- Les deux temps de l'évaluation (« déplacement » et « enchaînement d'actions ») se déroulent sur une même séance.

- L'apprentissage de la natation doit aussi répondre aux enjeux fondamentaux de l'éducation à la sécurité et à la santé. Les connaissances et attitudes relatives aux règles d'hygiène et de sécurité propres aux établissements de bain et aux activités aquatiques doivent être abordées tout au long du cursus scolaire.

Exemples :

- Gérer sa sécurité et celle des autres.
- Connaître le règlement intérieur du centre nautique.
- Respecter un bien commun : la piscine
- ...

- Les fiches individuelles sont insérées dans le livret personnel de compétences (LPC), jointes aux attestations scolaires de sécurité routière et du certificat de prévention et secours civique.

Ces outils sont disponibles sur le site de l'Inspection académique de l'Oise (<http://ia60.ac-amiens.fr/>). La conseillère pédagogique départementale et les conseillers pédagogiques de circonscription pourront vous apporter toute aide complémentaire.

Je compte sur tous les acteurs de la natation à l'école pour qu'ils se saisissent rapidement de ces nouveaux outils.

Pour l'inspectrice d'académie
et par délégation
l'inspecteur adjoint,



J-L DRI